

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15
- d'absents : 4

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le **lundi 5 mai 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; M. Luc PIERRET.

Membres absents :

Mme Pascaline FORNOT, absente excusée, procuration à Mme Édith PAILLER
M. Sylvain SÈUR, absent excusé, procuration à M. Etienne MACHUREY
Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE
Mme Éliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2025

Date de publication et d'affichage : 06/05/2025

Objet : Participation de la commune aux dispositifs FAAD et FSL pour l'année 2025**Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Maire expose que le FSL permet le financement :

- D'aides financières individuelles à destination des personnes précaires
- De dispositifs d'accompagnement social

Pour information, en 2024, 3220 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds soit plus de 3 % de plus par rapport à 2023. Le FSL a soutenu entre 1 à 5 ménages sur la commune pour un montant total de 2 047 €.

Une participation communale à hauteur 0.30 €/hab. est demandée pour l'année 2025, soit 365.10 €.

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

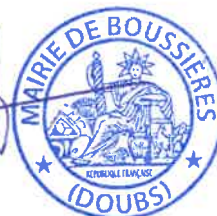
Le FAAD permet de soutenir et d'accompagner environ 400 ménages en difficultés dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté par la contribution du Départ et par les participations volontaires des communes et des groupements, de la CAF du Doubs.

Une participation communale à hauteur 0.61 €/hab. est demandée pour l'année 2025, soit 742.37 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les participations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15
- d'absents : 4

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le **lundi 5 mai 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; M. Luc PIERRET.

Membres absents :

Mme Pascaline FORNOT, absente excusée, procuration à Mme Édith PAILLER

M. Sylvain SÆUR, absent excusé, procuration à M. Etienne MACHUREY

Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Éliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2025

Date de publication et d'affichage : 06/05/2025

Objet : Travaux de voirie 2024 : fixation de la durée d'amortissement

Le Maire expose que suite aux travaux réalisés en 2024 « Rond-point Au Maroc et voirie chemin de la Pâture » pour un montant de 48 039.92 €, la réglementation comptable prévoit qu'il convient d'amortir cette dépense d'investissement sur 3, 5 ou 10 années.

Il propose un amortissement sur une durée de 5 années soit 9 607.984 €/an.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette durée d'amortissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15
- d'absents : 4

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le **lundi 5 mai 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Gérard BASTIEN; M. Luc PIERRET.

Membres absents :

Mme Pascaline FORNOT, absente excusée, procuration à Mme Édith PAILLER

M. Sylvain SŒUR, absent excusé, procuration à M. Etienne MACHUREY

Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLE

Mme Éliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30/04/2025

Date de publication et d'affichage : 06/05/2025

Objet : Subvention DRAC entrant dans le cadre des actions du futur PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social)

L'adjoint au Maire en charge de la Médiathèque expose le projet de rédaction du PCSES et les axes retenus pour les années à venir. Pour atteindre la réalisation de ces axes, la médiathèque s'est engagée dans la réalisation d'investissement tant humains que matériels. Les différents échanges avec les services de la DRAC permettent à la commune de Boussières de déposer des demandes de subvention sur les 3 volets suivant :

- L'augmentation du temps de travail de l'agent en médiathèque : la DRAC établit que notre projet d'extension des horaires d'ouverture (+ 6h30h à l'accueil du public) sera également accompagné, pour cette année (mars 2025 à mars 2026), à hauteur de **9 079€**. La commune pourra bénéficier de ce dispositif durant 5 années.
- Acquisition de mobilier pour l'aménagement des espace jeunesse et la lecture : la DRAC établit que notre projet sera subventionné à 30% HT soit **3 693 €**.
- Acquisition de matériels Informatiques (2 vidéos projecteurs (1 fixe 1 portable), 2 ordinateurs, 2 tablettes, 1 barre son, 1 enceinte, 2 écrans vidéoprojecteurs et du petit matériel) : la DRAC établit que notre projet sera subventionné à hauteur de 50 % HT soit **1 640 €**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal
accompagnement financier de la DRAC et autorise le maire à signer
dossier.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

accepte à l'unanimité

Berger
Levrault

ID : 025-212500847-20250505-20250201-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

